



La Formation Fédérale des Entraîneurs de Rugby Luxembourgeois

Dispositif & Parcours de formation domestique

Sommaire

1. Dispositif & Objectifs de Formation Fédérale Luxembourgeoise	3
1.1 Introduction	3
1.2 Vers quelle formation m'orienter ?	5
1.3 La Formation Fédérale	6
1.3.1 Brevet d'Etat Entraîneur Rugby LUXQF3	8
1.3.2 Brevet d'Etat Entraîneur Rugby LUXQF4	9
1.3.3 Brevet d'Etat Entraîneur Rugby LUXQF5	10
1.3.4 Brevet d'Etat Entraîneur Rugby LUXQF6	11
1.4 La Formation Continue	12
2. Procédure de Recyclage	14
3. Dispositif de Congés Jeunesse	15
4. Equivalences & Mesures transitoire - Homologation	16

1. Dispositif & Objectifs de Formation Fédérale Luxembourgeoise

1.1 Introduction

En 2017, la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) lançait son projet de « Parcours de Formation Fédérale Domestique » pour les Entraîneurs de Rugby en collaboration avec le Ministère des Sports Luxembourgeois (MDS) et l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS).

Au cours de la Saison 2021-2022, après quatre saisons sportives de fonctionnement, la Direction Technique Nationale (DTN) a organisé l'évolution de son dispositif pour se conformer au nouveau règlement Grand-Ducal en matière de Formation.








Ainsi, le découpage des contenus pédagogiques en plusieurs unités de formation et modules regroupant différents cours répondant aux différents niveaux de formation devrait permettre une plus grande adhésion des ressources humaines de club et une plus grande souplesse dans la planification des contenus.


Dans le même temps, notre dispositif de formation et les différents parcours seront parfaitement alignés avec les recommandations faites par la Fédération Internationale, World Rugby, en matière de formation et d'éducation.

Notre dispositif présentera le double avantage de certification pour les candidats en cours de formation puisqu'ils pourront obtenir certaines accréditations délivrées dans le cadre des formations de la Fédération Internationale (World Rugby) en même temps de celles délivrées par le Ministère des Sports Luxembourgeois (MDS) et de l'ENEPS à conditions de bien répondre aux différentes exigences en matière de certification pour chacun des deux organismes de tutelle.

En conformité avec les directives et recommandations nationales et internationales, la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) a également choisi de définir et organiser la mise en place d'un organigramme regroupant les qualifications standards minimales pour les entraîneurs pour chaque catégorie et niveau de compétition. **La structuration des clubs en matière de formation et éducation devient une priorité nationale et nécessite la mise en place d'obligation fédérale pour accompagner ce changement.**

Notre dispositif de Formation Fédérale, connu sous l'appellation « **Eise Formation** » vise à :

-  **Garantir de la cohérence sur tout le territoire** (par l'harmonisation des modalités de formation et de certification pour les différentes fédérations sportives du Grand-Duché) ;
-  **Affirmer une identité de formation domestique** : « Formation Fédérale Lëtzebuerg Rugby » ;
-  **Mieux répondre aux besoins du secteur du pratiquant amateur** (pratique traditionnelle et nouvelles pratiques, disponibilité et attentes des stagiaires en formation, évolutions des structures d'accueil) ;
-  **Accroître la capacité des Entraîneurs à agir** au sein des collectifs dont ils ont la responsabilité (vers des compétences mieux ciblées) ;
-  **Intégrer en permanence la dimension éthique et sécuritaire** de l'intervention des Entraîneurs ;
-  **Assouplir les cursus de formation et les certifications** par le biais d'un meilleur découpage en module et unité de formation (UF) ;
-  **Faciliter l'accès** aux formations d'Etat toutes homologuées dans le cadre européen de qualification.




La Formation Fédérale Luxembourgeoise n'est pas dispensée à partir de programmes de connaissances théoriques mais bien à partir de l'analyse des contextes d'encadrement et la mise en évidence des compétences significatives de l'Entraîneur.


Cette démarche implique le recours au dispositif d'alternance entre formation théorique et formation pratique qui permet un « aller-retour » permanent entre les acquis obtenus dans le cadre des séquences de formation et leur mise en œuvre concrète en structure club.

La structuration de la formation en plusieurs modules de cours, à tous les niveaux de formation, favorisant la répartition en unité de formation (UF) permet la mise en œuvre de parcours de formation individualisés à partir d'un positionnement à l'entrée en formation.

Le niveau de formation est obtenu lorsque le candidat a validé toutes les épreuves de certification du brevet fédéral / brevet d'état correspondant tout en ayant répondu au préalable aux prérequis des obligations fédérales.

Ainsi, la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) propose deux parcours de formation dissociés mais complémentaires regroupés sous l'appellation « **Eise Formation** » :

 **La Formation Fédérale** = Brevet(s) Fédéraux + Brevet(s) d'Etat hiérarchisés

 **La Formation Continue et/ou Recyclage** = Workshop(s) / Atelier(s) ou Animation(s) ponctuelles dans le cadre du Programme de développement de la Fédération

Ces différents parcours de formation ont été progressivement introduits et proposés aux entraîneurs locaux depuis la saison 2017-2018. Ils ont notamment contribué à un meilleur accompagnement des clubs dans la mise en place de leur démarche pédagogique d'entraînement et projet de développement sportif.

« **Pour former de meilleurs joueurs**, parmi lesquels les plus talentueux représenteront le Luxembourg en compétition internationale officielle, à tous âges et pour tous les stades de développement, **il faut former de meilleurs entraîneurs** », et les sensibiliser au modèle « **des meilleurs pratiques en matière de rugby** ».

La formation a tous niveaux et pour tout secteur (joueur, entraîneur, arbitre, ...) constitue une priorité absolue pour la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR), et se place au point de départ de l'ensemble de nos projets de développement.

La Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) s'inscrit dans une démarche de « Plan de Formation à Long Terme » visant la mise en place de son programme de formation par étape successive dans le respect des directives formulées par le Ministère des Sports et de l'ENEPS sur le plan National et de World Rugby et Rugby Europe sur le plan International.

Ainsi la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) souhaite s'inscrire dans les grands principes du concept « LTAD - Lëtzebuerg Lieft Sport » avec le développement de ses parcours de formation domestique à long terme à la fois pour le joueur (LTAD) et les cadres techniques (LTCD) constituant le cheminement optimal des parcours de formation.

1.2 J'encadre une équipe de rugby en club, vers quelle formation m'orienter ?

Vous pouvez prendre conseil auprès de votre responsable sportif de club ou directement auprès du responsable formation de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) à dtm@rugby.lu

ACCOMPAGNATEUR

Je suis sollicité pour accompagner les Entraîneurs d'une équipe, mais je ne pense pas m'investir toute la saison



Formation Interne Club
Workshop(s) et Ateliers
Responsabilités limitées

ENTRAINEUR « NIVEAU 1 »

Je co-entraîne une équipe ou je suis membre d'un staff d'Entraîneur
Je suis Entraîneur Adjoint ou Assistant



Formation Entraîneur LUXQF1
Formation cycle préliminaire

ENTRAINEUR « NIVEAU 2 »

J'entraîne une équipe Ecole de Rugby (EDR).
Je suis co-Entraîneur ou Entraîneur Adjoint / Assistant



Formation Entraîneur LUXQF2
Formation cycle préliminaire

ENTRAINEUR « NIVEAU 3 »

J'entraîne une équipe EDR, Jeune ou Sénior évoluant au niveau Régional (ou équivalent),
Je suis Entraîneur Principal ou Référent



Formation Entraîneur LUXQF3
Brevet d'Etat LUXQF3
Clôture la Formation de base

ENTRAINEUR « NIVEAU 4 »

J'entraîne une équipe Jeune ou Sénior évoluant au niveau National (ou équivalent),
Je suis Entraîneur Principal ou Référent



Formation Entraîneur LUXQF4
Brevet d'Etat LUXQF4
Clôture la Formation moyenne

ENTRAINEUR « NIVEAU 5 »

J'entraîne une équipe Sénior évoluant au plus haut niveau national ou international



Formation Entraîneur LUXQF5
Brevet d'Etat LUXQF5
Clôture la Formation avancée

ENTRAINEUR « NIVEAU 6 »

J'entraîne une Sélection Nationale Séniors
Je suis un Expert en Entraînement & Formateur pour mon secteur de compétence



Formation Entraîneur LUXQF6
Brevet d'Etat LUXQF6 (*Master Coach ou Expert*)
Clôture la formation supérieure

1.3 La Formation Fédérale

La Formation Fédérale pour les Entraîneurs de Rugby Luxembourgeois s'articule principalement autour de six niveaux de formation dans le respect du Cadre National et Européen de Qualification (LUXQF / EQF), et découpés comme présenté ci-dessous :

□ Les **BREVETS FEDERAUX ENTRAINEUR RUGBY**

 **LUXQF1 : Brevet Fédéral Entraîneur Rugby Niveau 1 (BFER1)**

 **LUXQF2 : Brevet Fédéral Entraîneur Rugby Niveau 2 (BFER2)**

**Les niveaux LUXQF1 & LUXQF2 appelés aussi Cycles Préliminaires de Formation sont totalement imbriqués au contenu de la formation de base LUXQF3*

□ Les **BREVETS D'ETAT ENTRAINEUR RUGBY**

 **LUXQF3 : Brevet d'Etat Entraîneur Rugby Niveau 3 (BEER3) = Cycle de Formation de Base**

 **LUXQF4 : Brevet d'Etat Entraîneur Rugby Niveau 4 (BEER4) = Cycle de Formation Moyenne**


 **LUXQF5 : Brevet d'Etat Entraîneur Rugby Niveau 5 (BEER5) = Cycle de Formation Avancée**


 **LUXQF6 : Brevet d'Etat Entraîneur Rugby Niveau 6 (BEER6) = Cycle de Formation Supérieure**

Du point de vue de la Direction Technique Nationale (DTN), le modèle de formation qui paraît le plus opérationnel est celui qui consiste à former un entraîneur capable de s'adapter à chaque situation, qui envisage son action comme une pratique réfléchie, productrice de développement à partir de ses expériences.

Notre modèle luxembourgeois s'attachera à faire acquérir à l'entraîneur la capacité d'anticiper son action (phase de conception), de penser dans l'action (phase de pilotage), de prendre de la distance après l'action (phase de bilan). Dans cette perspective, de développement des meilleures pratiques en termes de formation, l'entraîneur développera des compétences dans les domaines parallèles à celui de l'entraînement tel que l'arbitrage, la préparation physique et motrice ou encore la santé et sécurité du joueur.


Ainsi, **le modèle de formation fédérale est en adéquation avec la conception de la formation du joueur :**



 Plus que jamais **le processus de formation du joueur de demain doit placer le mouvement des joueurs au cœur de la pratique d'entraînement**, celui-ci fragilise le dispositif adverse, permet de l'affronter plus efficacement et/ou de mieux faire circuler le ballon.

 **Les situations proposées à l'entraînement solliciteront non seulement les capacités perceptives et décisionnelles du joueur (tactique)**, mais aussi **les capacités d'exécution techniques, les dimensions physique, athlétique et mentale**, toujours plus importante dans le rugby moderne, **et ce en termes de complémentarité**. Les quantités de travail requises dans les différents domaines devront être soigneusement harmonisées pour favoriser l'acquisition de compétences par les joueurs.

Chaque niveau de formation est piloté conjointement par l'ENEPS et la Fédération de référence associé dans une Commission des Programmes dont l'objectif est de définir et valider conjointement l'ensemble des ressources et exigences pour chacun des niveaux de formation organisé.

Chaque Brevet d'Etat Entraîneur se décompose ainsi en 3 parties principales :



 **La Partie Commune** regroupant l'enseignement des compétences communes aux différentes disciplines sportives ou spécialisations pilotée par l'ENEPS et commune à toutes les fédérations sportives

-  **La Partie Spécialisée** relative aux compétences spécifiques des différentes disciplines sportives ou spécialisations pilotée par la Fédération Luxembourgeoise de Rugby dans notre cas de figure
-  **La Partie Pratique** composée généralement d'un dossier de stage et d'examen(s) pratique pilotée conjointement par la Fédération Luxembourgeoise de Rugby et l'ENEPS

Chacune de ces parties seront découpées en plusieurs unité de formation (UF) pouvant être découpé elles-mêmes en différents modules qui pourront regrouper chacun plusieurs cours.

*Pour des raisons logiques de réinvestissement des acquis, dans le cadre des formations « Brevets d'Etat Entraîneur » **les Partie Commune & Partie Spécialisée doivent être suivie et validée avant la Partie Pratique par l'ensemble des candidats.***

Ainsi, pour valider un niveau de formation (brevet d'état), tous les candidats devront obligatoirement :




















-  **Justifier d'une assiduité de 100% de présence** pour chacun des cours, modules et unités de formation de chacune des parties
-  **Répondre favorablement à toutes les épreuves certificatives**

Dès lors le candidat recevra son diplôme - Brevet d'Etat Entraîneur - délivré par l'ENEPS.

1.3.1 Brevet d'Etat Entraîneur de Rugby LUXQF3

Formation Fédérale Luxembourgeoise qui vient clôturer le cycle de Formation de Base => Niveau 3 soit LUXQF3 / EQF3 du Cadre National & Européen de Qualification. Cette formation s'adresse à un public d'Entraîneur ayant pour but l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour assurer l'animation, l'initiation et l'éducation sportive des publics cibles.
















Les modules de cours des cycles préliminaires LUXQF1 et LUXQF2 sont totalement imbriqués au contenu de la formation LUXQF3. L'inscription au Brevet d'Etat LUXQF3 entraîne la délivrance des Brevets Fédéraux LUXQF1 et LUXQF2 après respectivement 12 Unités de Formation (UF) et 40 Unités de Formation (UF).

Niveaux de Compétences	LUXQF1	LUXQF2	LUXQF3
	Brevet Fédéraux		Brevet d'Etat
Focus LTAD (Stade de développement)	 Enfant Actif  FUNDamentals	 FUNDamentals  Apprendre à s'entraîner	 Apprendre à s'entraîner  S'entraîner à s'entraîner
Modalités d'Inscription	 Inscription à réaliser à partir du site internet de l'ENEPS (Cf. lien ci-après) Connexion à un service en ligne de l'Etat luxembourgeois (services-publics.lu) <input checked="" type="checkbox"/> Pré-inscription à la formation doit être validée par l'équipe ENEPS <input checked="" type="checkbox"/> Choix des dates + Paiement sur votre espace MyGuichet		
Modalités d'Obtention	 Inscription en Formation Initiale : dispositif en alternance (Club + Centre de Formation) Formations initiales - ENEPS - Luxembourg (public.lu) Ou  Procédure d'Homologation : pour tout ou partie des modules du Brevet ciblé Homologation - ENEPS - Luxembourg (public.lu)		
Pour Entrer en Formation (Admission)	 Être licencié(e) « Entraîneur » actif dans un club luxembourgeois  Être âgé(e) de 16 ans minimum  Encadrer un collectif de joueur (en club ou équivalent)		
Dispositif de Formation	 Au minimum 120 Unités de Formation (UF) réparties comme définit ci-dessous : <input checked="" type="checkbox"/> Partie Commune regroupant différents modules sous l'autorité de l'ENEPS <input checked="" type="checkbox"/> Partie Spécialisée regroupant différents modules sous l'autorité de la FLR <input checked="" type="checkbox"/> Partie Pratique réalisé en Club sous l'autorité d'un Tuteur ou Patron de stage <input checked="" type="checkbox"/> Examen Final réalisé sous l'autorité d'un jury ENEPS / FLR		
Pour Valider la Formation	 Être âgé de 18 ans minimum  Assiduité = 100% de présence (obligatoire)  Avoir satisfait à toutes les épreuves certificatives  Être titulaire d'une Formation Premiers Secours ou Formation équivalente		
Durée de Validité et Modalité de réactivation	 La durée de validité du Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF3 est illimitée  Ce Brevet d'Etat est soumis à une procédure de recyclage de 24 UF minimum tous les 3 ans dans le cadre de la formation continue des entraîneurs (recyclage)		

1.3.2 Brevet d'Etat Entraîneur de Rugby LUXQF4

Formation Fédérale Luxembourgeoise qui vient clôturer le cycle de Formation Moyenne => Niveau 4 soit LUXQF4 / EQF4 du Cadre National & Européen de Qualification. **Cette formation vise à garantir la formation d'un Entraîneur assurant l'entraînement et le perfectionnement des sportifs.**
















La Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) espère être en mesure de proposer ce niveau de formation à l'inscription dans son portefeuille de formation initiale à moyen/court terme.

Niveaux de Compétences	Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF4
Focus LTAD (Stade de développement)	 S'entraîner à s'entraîner  S'entraîner à la compétition
Modalités d'Inscription	Ce niveau de Formation Initiale est actuellement non disponible aux inscriptions pour la discipline Rugby
Modalités d'Obtention	 Procédure d'Homologation : pour tout ou partie des modules du Brevet ciblé (uniquement) Homologation - ENEPS - Luxembourg (public.lu)
Pour Entrer en Formation (Admission)	 Être licencié(e) « Entraîneur » actif dans un club luxembourgeois  Être titulaire d'une formation LUXQF3 ou équivalente (homologation LUXQF3)  Être en possession d'une Licence ENEPS valide et active  Être âgé(e) de 18 ans minimum  Encadrer un collectif jeune ou sénior évoluant au plus haut niveau national ou équivalent
Dispositif de Formation	 Au minimum 120 Unités de Formation (UF) réparties comme définit ci-dessous : <input checked="" type="checkbox"/> Partie Commune regroupant différents modules sous l'autorité de l'ENEPS <input checked="" type="checkbox"/> Partie Spécialisée regroupant différents modules sous l'autorité de la FLR <input checked="" type="checkbox"/> Partie Pratique réalisé en Club sous l'autorité d'un Tuteur ou Patron de stage <input checked="" type="checkbox"/> Examen Final réalisé sous l'autorité d'un jury ENEPS / FLR
Pour Valider la Formation	 Être âgé de 18 ans minimum  Assiduité = 100% de présence (obligatoire)  Avoir satisfait à toutes les épreuves certificatives  Être titulaire d'une Formation Premiers Secours ou Formation équivalente
Durée de Validité et Modalité de réactivation	 La durée de validité du Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF4 est illimitée  Ce Brevet d'Etat est soumis à une procédure de recyclage de 24 UF minimum tous les 3 ans dans le cadre de la formation continue des entraîneurs (recyclage)

1.3.3 Brevet d'Etat Entraîneur de Rugby LUXQF5

Formation Fédérale Luxembourgeoise qui vient clôturer le cycle de formation avancée => Niveau 5 soit LUXQF5 / EQF5 du Cadre National & Européen de Qualification. Cette formation vise à assurer la formation d'un Entraîneur de niveau élevé ayant les compétences d'assumer, le cas échéant, la responsabilité des Cadres Fédéraux.
















Ce niveau de Formation Initiale est actuellement indisponible à l'inscription pour la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR).

Niveaux de Compétences	Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF5
Focus LTAD <i>(Stade de développement)</i>	 Apprendre à gagner  S'entraîner à gagner
Modalités d'Inscription	<i>Ce niveau de Formation Initiale est actuellement non disponible aux inscriptions pour la discipline Rugby</i>
Modalités d'Obtention	 Procédure d'Homologation : pour tout ou partie des modules du Brevet ciblé (uniquement) Homologation - ENEPS - Luxembourg (public.lu)
Pour Entrer en Formation <i>(Admission)</i>	 Être licencié(e) « Entraîneur » actif dans un club luxembourgeois  Être titulaire d'une formation LUXQF4 ou équivalente (homologation LUXQF4)  Être en possession d'une Licence ENEPS valide et active  Être âgé(e) de 18 ans minimum  Encadrer un collectif jeune ou sénior évoluant au plus haut niveau national ou de niveau supérieur (équipe nationale)
Dispositif de Formation	 Au minimum 145 Unités de Formation (UF) réparties comme définit ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Partie Commune regroupant différents modules sous l'autorité de l'ENEPS <input checked="" type="checkbox"/> Partie Spécialisée regroupant différents modules sous l'autorité de la FLR <input checked="" type="checkbox"/> Partie Pratique réalisé en Club sous l'autorité d'un Tuteur ou Patron de stage <input checked="" type="checkbox"/> Examen Final réalisé sous l'autorité d'un jury ENEPS / FLR
Pour Valider la Formation	 Être âgé de 18 ans minimum  Assiduité = 100% de présence (obligatoire)  Avoir satisfait à toutes les épreuves certificatives  Être titulaire d'une Formation Premiers Secours ou Formation équivalente
Durée de Validité et Modalité de réactivation	 La durée de validité du Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF5 est illimitée  Ce Brevet d'Etat est soumis à une procédure de recyclage de 24 UF minimum tous les 3 ans dans le cadre de la formation continue des entraîneurs (recyclage)

1.3.4 Brevet d'Etat Entraîneur de Rugby LUXQF6

Formation Fédérale Luxembourgeoise qui vient clôturer le cycle de formation supérieur => Niveau 6 soit LUXQF6 / EQF6 du Cadre National & Européen de Qualification. **Cette formation vise à assurer la formation d'un Entraîneur expert en entraînement et/ou spécialiste dans un domaine de compétence spécifique, investit sur le plus haut niveau de pratique de la discipline (secteur professionnel ou international) susceptible d'assumer, le cas échéant, des responsabilités dans le domaine de la formation en entraînement.**

Ce niveau de Formation Initiale est actuellement indisponible à l'inscription pour la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR).

Niveaux de Compétences	Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF6
Focus LTAD (Stade de développement)	 S'entraîner à gagner  + Management d'une politique LTAD au sein de sa structure
Modalités d'Inscription	Ce niveau de Formation Initiale est actuellement non disponible aux inscriptions pour la discipline Rugby
Modalités d'Obtention	 Procédure d'Homologation : pour tout ou partie des modules du Brevet ciblé (uniquement) Homologation - ENEPS - Luxembourg (public.lu)
Pour Entrer en Formation (Admission)	 Être licencié(e) « Entraîneur » actif dans un club luxembourgeois  Être titulaire d'une formation LUXQF5 ou équivalente (homologation LUXQF5)  Être en possession d'une Licence ENEPS valide et active  Être âgé(e) de 18 ans minimum  Encadrer un collectif évoluant dans le secteur du Rugby professionnel ou International (équipe nationale)
Dispositif de Formation	 Au minimum 915 Unités de Formation (UF) réparties comme définit ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Partie Commune regroupant différents modules sous l'autorité de l'ENEPS <input checked="" type="checkbox"/> Partie Spécialisée regroupant différents modules sous l'autorité de la FLR <input checked="" type="checkbox"/> Partie Pratique réalisé en Club sous l'autorité d'un Tuteur ou Patron de stage <input checked="" type="checkbox"/> Examen Final réalisé sous l'autorité d'un jury ENEPS / FLR
Pour Valider la Formation	 Être âgé de 18 ans minimum  Assiduité = 100% de présence (obligatoire)  Avoir satisfait à toutes les épreuves certificatives  Être titulaire d'une Formation Premiers Secours ou Formation équivalente
Durée de Validité et Modalité de réactivation	 La durée de validité du Brevet d'Etat Entraîneur LUXQF6 est illimitée  Ce Brevet d'Etat est soumis à une procédure de recyclage de 24 UF minimum tous les 3 ans dans le cadre de la formation continue des entraîneurs (recyclage)

1.4 La Formation Continue

La Formation Continue pour les Entraîneurs de Rugby Luxembourgeois s'articule principalement autour de l'accompagnement des candidats tout au long de leur parcours de formation pour le développement, le renforcement, et/ou le recyclage des connaissances et compétences.

La formation continue est un processus qui s'adresse à un public diversifié d'Entraîneur, Entraîneur assistant et/ou Accompagnateurs, déjà formé ou en cours de formation, ayant pour but l'acquisition de connaissance et compétences spécifiques en relation directe avec le jeu de rugby et/ou plus largement avec le mouvement sportif.

Du point de vue de la Direction Technique Nationale (DTN), **la formation continue est un processus d'apprentissage permettant l'acquisition, l'entretien et/ou la mise à jour des savoirs et savoir-faire.** Elle contribue à l'entraînement des connaissances et compétences de l'entraîneur qui est confronté à agir dans un environnement sportif évolutif par nature (par exemple les règles du jeu, adaptation technique ...).






Par définition, la formation continue reste un modèle plus souple en matière de durée et de contenu. **Par sa conception et sa mise en place, ce modèle de formation « plus courtes » ou « plus ciblées » peut également constituer l'une des premières étapes de la démarche de formation** pour les Entraîneurs, Entraîneurs Assistants et/ou Accompagnateurs pouvant répondre directement à un besoin d'apprentissage ou de perfectionnement de leur expérience.

Le modèle luxembourgeois s'attachera à la mise en place de thématique diverse et variée en relation directe avec l'actualité rugbystique au niveau International, Européen et/ou National pouvant traiter les aspects généraux du jeu comme la maîtrise d'une compétence très spécifique, ou encore aborder des thématiques sportives issues du Mouvement Sportif dans son ensemble pour le développement de compétence transversales dans d'autres secteurs d'activités connectés.

L'idée étant aussi de créer des opportunités afin de construire un panel de plus en plus large en matière d'offre de formation continue et/ou recyclage.

La participation active à plusieurs modules, workshops ou ateliers permet également un accès facilité aux différents cycles de formation fédérale pour tous les niveaux de formation « Entraîneur » (LUXQF1 à LUXQF6).

Les Formations Continues peuvent être de différents formats :






-  Des **Séminaires classiques**
-  Des **Conférences**
-  Des **Symposiums**
-  Des **Evènement individuels**
-  Des **Webinaires**

L'offre de l'ENEPS en matière de formation continue est consultable au lien ci-après [Mouvement sportif - ENEPS - Luxembourg \(public.lu\)](#)

L'élaboration, le suivi et le développement des formations continues organisées ou coorganisées par l'ENEPS, sont assurés par les commissions des programmes dans leurs domaines d'expertise respectifs.

A noter qu'il est possible que les formations continues admissibles à la licence ENEPS soient différencier par discipline sportive. L'ENEPS s'efforce ainsi d'élargir, avec l'aide des fédérations sportives agréées et d'autres partenaires tiers, l'offre de formations continues spécifiques.

C'est dans cette perspective que la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) souhaite développer un catalogue d'offre et proposition thématique en matière de formation continue couvrant l'ensemble des domaines de compétence nommés ci-dessous :

-  Domaine **Entrainement**
-  Domaine **Arbitrage**
-  Domaine **Préparation Physique & Mentale**
-  Domaine **Santé & Sécurité du Joueur**
-  Domaine **Administration (Cadre dirigeants & Administrateur d'association)**

A noter que pour toute démarche, y inclus les différents formats de formation continue possible, la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) devra s'assurer au préalable de la validation du processus de formation continue. La Fédération espère être en mesure d'effectuer et d'introduire des propositions à moyen/long terme.

A plus long terme, et conformément aux directives de la Fédération Internationale - World Rugby (WR) - **la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) se fixe l'objectif d'être en mesure de construire et de piloter son propre portefeuille de formation domestique pour chacun des domaines de compétences nommés ci-dessus et ainsi d'être en mesure d'offrir un maximum de perspectives d'évolutions à l'ensemble de ses ressources humaines** cadres technique et/ou administratif.

2. Procédure de Recyclage

La mise en place du nouveau règlement Grand-Ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives, introduit désormais un système de formation continue défini comme le « recyclage et le perfectionnement par une formation permanente des connaissances et compétences acquises lors de formation initiale dans un ou plusieurs domaines de spécialisation ».





L'objectif étant de contribuer au développement continu des compétences et connaissances des acteurs agissant dans le domaine du sport et de l'activité physique dans toutes ses formes.

Ce système sera géré moyennant l'introduction de « licences ENEPS » attachées aux brevets fédéraux et aux brevets d'état. Ces licences ENEPS ont une durée de vie limitée dans le temps, contrairement aux brevets qui sont délivrés « à vie ».

La formation continue constitue l'élément central du dispositif de recyclage, c'est-à-dire le processus permettant à tout entraîneur de rallonger la durée de validité de son niveau de formation initiale. Ce processus contribue également à la mise en place de toujours plus d'individualisation du parcours de formation selon les besoins ou les motivations du candidat.

Le « Recyclage » constitue une mise à jour des connaissances et compétences acquises par l'entraîneur.







Une licence ENEPS valide et active est obligatoire pour entrer dans une démarche de formation initiale auprès de l'ENEPS. Ainsi dans le respect du Règlement Grand-Ducal, l'ENEPS définit les obligations fédérales suivantes en matière de recyclage du portefeuille de formation fédérale pour les entraîneurs luxembourgeois :

<i>Statut du candidat</i>		<i>Procédure de Recyclage</i>
<i>Titulaire d'un Brevet ou d'un Brevet d'Etat</i>	LUXQF1	 Les Brevets et Brevets d'Etat délivrés sous le règlement grand-ducal du 20 mai 2021 ont une Licence ENEPS y attachée, dont la durée de validité est renouvelée par cycles de 3 ans  Le Candidat est tenu d'accomplir un minimum de 24 unités de formation continue (UFC) portant sur des sujets divers en relation avec son Brevet ou son Brevet d'Etat
	LUXQF2	
	LUXQF3	
	LUXQF4	
	LUXQF5	
	LUXQF6	
<i>Détenteurs d'Homologations nationales</i>	LUXQF1	 Le Candidat est tenu de suivre obligatoirement 8 unités de formation continue (UFC) portant sur les spécificités du sport luxembourgeois et les principes généraux du développement à long terme endéans un premier cycle d'1 an  Après avoir validé leur premier cycle d'1 an, le titulaire est tenu d'accomplir un minimum de 24 unités de formation continue dont la durée de validité est renouvelée par cycles de 3 ans
	LUXQF2	
	LUXQF3	
	LUXQF4	
	LUXQF5	
	LUXQF6	

3. Dispositif de Congé Jeunesse



A partir de la Saison 2020-2021, la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) diversifie sa méthodologie de planification en termes de formation des cadres.

Ainsi, pour garantir une meilleure expérience lors des séquences de formation fédérale, ces dernières pourront être planifiées en semaine afin notamment de pouvoir profiter des avantages non exhaustifs listés ci-dessous :




-  Fraicheur physique des candidats
-  Fraicheur mentale des candidats
-  Optimisation du temps de travail
-  Meilleure répartition des charges
-  Disponibilité d'un groupe support de joueur (Lëtzebuerg Rugby Académie)
-  Epargne du temps personnel des week-end pour les loisirs ou la famille

Pour répondre à ce nouveau besoin, au Grand-Duché de Luxembourg, il est possible de demander « un congé-jeunesse ». Plus d'informations disponibles ci-dessous ou rendez-vous directement au lien ci-après <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/travail-emploi/conges-jours-feries/activite-extra-professionnelle/conge-jeunesse.html>



Le congé-jeunesse a pour but de :

-  Soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national ;
-  Permettre aux responsables d'activités pour jeunes de participer à des stages, journées ou semaines d'études, cours, sessions, rencontres ou camps au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger



Le congé-jeunesse vise toutes les personnes exerçant une activité professionnelle au Luxembourg et souhaitant soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse, à savoir :

-  **Les salariés** (dans le secteur public ou privés) ;
-  **Les travailleurs indépendants** affiliés depuis 2 ans au moins à la sécurité sociale luxembourgeoise et domiciliés professionnellement au Luxembourg ;
-  **Les personnes exerçant une profession libérale** affiliés depuis 2 ans au moins à la sécurité sociale luxembourgeoise et domiciliés professionnellement au Luxembourg

Le congé-jeunesse est accordé aux conditions suivantes :

-  L'intéressé doit être normalement occupé sur le territoire luxembourgeois, c'est-à-dire soit :
 - Être lié par un contrat de travail à une entreprise ou une association légalement établie et active au Luxembourg ;
 - Exercer une profession indépendante ou libérale ;
-  Le congé ne peut être rattaché au congé annuel légal normal ou à une période de maladie pour le cas où ce cumul causerait une absence continue de plus de 3 semaines ;

Le congé-jeunesse est limité à 60 jours au total :

-  Il ne peut pas dépasser 20 jours ouvrables sur une période de 2 ans.
-  Ce congé peut être fractionné, chaque fraction devant comporter au moins 2 jours, sauf s'il s'agit d'une série de cours dont chacune dure seulement une journée.







4. Equivalences & Mesures Transitoires - Homologation

Une **demande d'homologation** concerne les entraîneurs étrangers ou ceux ayant obtenu un diplôme ou une formation d'une fédération étrangère à la Fédération Luxembourgeoise de Rugby. Cette démarche est aussi connue sous le nom de « demande d'équivalence ».

La procédure d'homologation permet à un entraîneur d'obtenir la reconnaissance de son diplôme ou niveau de formation étranger au Grand-Duché de Luxembourg. En revanche la réciprocité de la démarche - homologation d'un diplôme luxembourgeois à l'étranger - ne relève pas de la compétence de la Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR) ou du Ministère des Sports Luxembourgeois et de l'ENEPS.

Avant de déclencher toute procédure d'homologation, et dans le but de vous accompagner et/ou orienter dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à prendre contact avec la Direction Technique Nationale (DTN) à l'adresse suivante dtn@rugby.lu.

Afin de pouvoir procéder à l'homologation d'un diplôme étranger, L'ENEPS a besoin des pièces et informations listées ci-dessous :

-  **Formulaire - Demande d'Homologation** dûment rempli
<https://eneps.public.lu/dam-assets/formulaires/formulaire-homologations-vf-2021-10-12-2.pdf>
-  Une **copie d'une pièce d'identité** en cours de validité ;
-  Un **Curriculum vitae (CV) sportif**, c'est-à-dire reprenant les différentes stations de la vie d'entraîneur ;
-  Une **copie du/des diplôme(s)** pour le(s)quel(s) une équivalence est sollicitée ;
-  Une **copie du/des relevés des notes** énumérant précisément les matières enseignées ;
-  Toute autre information utile apportant des renseignements sur les cours suivis et les formations effectuées

Le dossier complet, y compris le formulaire et les annexes, sont à envoyer par email à homologations@sp.etat.lu

Tout dossier complet sera soumis à la commission des homologations, qui siège toutes les 6 à 8 semaines.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité jusqu'à ce qu'il ait été dûment complété.

Une Licence ENEPS est établie par l'ENEPS parallèlement à l'homologation d'un brevet ou d'un brevet d'état.

Les détenteurs d'homologations nationales doivent obligatoirement suivre 8 unités de formation continue portant sur les spécificités du sport luxembourgeois et les principes généraux du développement à long terme endéans un premier cycle de 1 an.

Après avoir validé leur premier cycle d'1 an, ils tombent dans les cycles de 3 ans pendant lequel le titulaire est tenu d'accomplir un minimum de 24 unités de formation continue.